

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LUNDI, LE 4 DÉCEMBRE 2017 À 20 HEURES AU CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-GUY-POIRIER.

Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, Denis Gauthier;

Les conseillers Richard Bourdages, Pierre Sarrazin, Pier-Olivier Bujold, Dial Lepage et Stéphane-Alexandre Blais.

Est absente : La conseillère Annie Lévesque.

La directrice générale, Nathalie Arsenault, agit à titre de secrétaire de la séance.

2017-12-04-01 Ouverture de la séance

2017-12-04-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), que l'ordre du jour soit adopté.

2017-12-04-03 Lecture et adoption du dernier procès-verbal

Après lecture, il est proposé par le conseiller Dial Lepage, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), que le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2017 soit adopté.

2017-12-04-04 Liste des déboursés du mois de novembre

Pour faire suite à l'étude de cette liste par les membres du Conseil; il est proposé par le conseiller Richard Bourdages, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), que cette liste au montant de 107 245,62 \$ soit acceptée.

Le Conseil prend acte de la liste dont les déboursés ont été effectués en relation avec les pratiques et les règles en vigueur à la Municipalité.

2017-12-04-05 Correspondance (dons)

Projet ski-bus Pin Rouge 2018

Il est proposé par le conseiller Pier-Olivier Bujold, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), qu'une aide financière de 400 \$ soit versée à la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine pour le projet ski-bus Pin Rouge, hiver 2018. Cette contribution est conditionnelle à ce que toutes les municipalités sollicitées participent.

Ligue navale du Canada, succursale de New Richmond

Il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), qu'un don de 25 \$ soit versé à cette association pour le financement des activités des jeunes du corps de cadets de la marine de New Richmond.

2017-12-04-06 Demande de dérogation mineure (lot 5 595 517)

Le propriétaire désire agrandir son garage résidentiel de 39 m², vers le Nord, portant la superficie totale de bâtiments accessoires à 157,2 m², alors que le maximum permis par le règlement de zonage ne doit pas excéder la superficie au sol de la résidence (142,7m²).

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet une dérogation mineure au niveau du règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement cause des préjudices sérieux au propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne porte pas atteinte aux droits de propriété des voisins;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de résidence construite à proximité;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement respectera les marges de recul latérales et arrière prescrites;

ET compte tenu de l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme donné le 22 novembre 2017;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), d'accepter cette demande de dérogation mineure affectant le lot 5 595 517 du cadastre du Québec.

2017-12-04-07 Demande de dérogation mineure (lot 5 595 552)

Le propriétaire désire agrandir le bâtiment principal (commerce) de 0,9 m par 8,53 m vers l'Ouest, à une distance variant de 4,19 m à 6,17 m de la ligne latérale du lot, et à une distance de 7,98 m de la ligne arrière du lot. Le règlement de zonage exige une marge de recul latérale minimale de 8 mètres et une marge de recul arrière minimale de 10 mètres.

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet une dérogation mineure au niveau du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement cause des préjudices sérieux au propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne porte pas atteinte aux droits de propriété des voisins;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement et les rénovations vont améliorer l'apparence extérieure du bâtiment;

CONSIDÉRANT QU'une dalle de béton est existante où sera construit l'agrandissement;

CONSIDÉRANT QUE le projet respectera les zones de contraintes du Cadre normatif (érosion);

ET compte tenu de l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme donné le 22 novembre 2017;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), d'accepter cette demande de dérogation mineure affectant le lot 5 595 552 du cadastre du Québec.

2017-12-04-08 Adoption du Règlement 456-17 Concernant l'ouverture des chemins - Hiver 2017-2018

ATTENDU l'avis de motion donné à cet effet;

Il est proposé par le conseiller Dial Lepage, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), que le règlement 456-17 décrétant l'ouverture des chemins d'hiver pour la circulation des véhicules automobiles durant la saison hivernale 2017-2018 sur le territoire de la municipalité de Saint-Siméon soit adopté.

2017-12-04-09 Calendrier des séances 2018

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2018.

Ces séances se tiendront le lundi et débiteront à 20 heures :

- 8 janvier
- 5 février
- 5 mars
- 9 avril
- 7 mai
- 4 juin
- 9 juillet
- 6 août
- 10 septembre
- 1^{er} octobre
- 5 novembre
- 3 décembre

2017-12-04-10 Transport adapté – contribution 2018

ATTENDU QUE les municipalités ont la responsabilité d'offrir un service de transport adapté sur leur territoire, destiné aux personnes handicapées;

ATTENDU QUE depuis 2001, la MRC de Bonaventure est l'organisme mandataire auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), pour représenter les municipalités de la Baie-des-Chaleurs, pour le transport adapté;

ATTENDU QUE depuis le mois de septembre 2016, la Régie intermunicipale de transport de la Gaspésie et des Iles-de-la-Madeleine est l'organisme délégué pour l'organisation et la coordination du service de transport adapté sur le territoire de la MRC de Bonaventure et une partie de la MRC d'Avignon (Maria-Matapédia);

ATTENDU QUE le MTMDET, via son Programme de subvention au transport adapté, s'engage à contribuer au financement des services de transport adapté à la hauteur de 75 %;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions légales, les municipalités qui adhèrent à ce service doivent reconfirmer leur participation, par voie de résolution, annuellement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Bourdages, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE la Municipalité de Saint-Siméon confirme qu'elle accepte que la MRC de Bonaventure soit mandataire auprès du MTMDET dans le dossier du transport adapté Baie-des-Chaleurs;

QUE la Municipalité de Saint-Siméon, confirme son adhésion au service de transport adapté pour l'année 2018 par une contribution financière de 1 882 \$.

2017-12-04-11 Proposition budgétaire – Groupe Bouffard

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), d'accepter la proposition budgétaire reçue du Groupe Bouffard pour la cueillette et le transport des matières résiduelles non-recyclables.

Cette offre, au montant de 24 941,63 \$, incluant les taxes, est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

2017-12-04-12 COMBEQ – Adhésion 2018

Il est proposé par le conseiller Dial Lepage, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), que soit renouvelée l'adhésion de monsieur Avelin Poirier à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec pour l'année 2018, pour un montant de 375 \$ plus taxes.

2017-12-04-13 ASCIQ – Adhésion 2018

Il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin, et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil), que soit renouvelée l'adhésion de monsieur André Bélanger auprès de l'Association des Chefs en sécurité incendie du Québec pour l'année 2018, pour un montant de 255 \$ plus taxes.

2017-12-04-14 Présentation du projet de Règlement 457-17

Madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire trésorière, présente un projet de règlement ayant pour objet d'établir le budget de l'année financière 2018 et de fixer le taux de la taxe foncière générale, de la taxation d'immeubles à taux variés ainsi que les tarifs de compensations pour les services d'aqueduc et d'égouts, des ordures et de récupération pour ce même exercice.

Ce projet de règlement décrète des dépenses et des revenus de 1 523 525 \$ ainsi qu'une taxe, résidentielle et commerciale, imposée sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la Municipalité, selon la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur.

2017-12-04-15 Autres sujets

2017-12-04-15-01 Guignolée 2017

Le conseiller Stéphane-Alexandre Blais informe les personnes présentes qu'un montant de 3 020 \$ a été amassé lors de la Guignolée qui a eu lieu le 3 décembre. Des remerciements sont donnés aux bénévoles qui y ont participé et à tous ceux qui ont contribué.

2017-12-04-16 Période de questions

Divers échanges ont porté sur l'ouverture des routes, sur les modalités entourant le contrat pour le transport adapté ainsi que sur le contrat pour la collecte des ordures. Une vingtaine de personnes étaient présentes.

2017-12-04-17 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Stéphane-Alexandre Blais propose la levée de la séance.